

Edouard Philippe présente le nouveau plan de la lutte antiterroriste



Le Premier ministre s'est rendu ce vendredi au siège de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) pour présenter 32 mesures (sur 40) du nouveau plan d'action dans la lutte contre le terrorisme. Il était accompagné par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, la ministre de la Justice Nicole Belloubet, du ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian ainsi que de la ministre aux Armées Florence Parly.

Dans son introduction, le Premier ministre a tenu à rappeler que "le terrorisme islamiste ne nous a pas épargné. Paris Marseille Trèbes, c'est de toutes ces expériences qu'il faut consolider les acquis, tirer les enseignements afin de donner à notre action contre le terrorisme de nouvelles perspectives". "2017 a été marqué par trois attentats meurtriers et le début de l'année 2018 par deux attaques terroristes. Depuis janvier 2017, 25 attentats ont été déjoués par nos services" continue-t-il.

"Nous devons nous préparer à de nouveaux défis, celui des détenus terroristes et celui de la radicalisation en milieu carcéral. Au premier juin 2018, les prisons françaises comptaient 506 individus détenus pour acte de terroriste et 1109 prisonniers de droit commun identifiés comme radicalisés. 450 d'entre eux devraient être libérés d'ici la fin de l'année 2019. Certains représentent encore une menace, même à l'issue de leur incarcération et doivent donc, évidemment faire l'objet d'un suivi renforcé."

"Le plan est construit autour de cinq axes" explique le Premier ministre.

La connaissance :

"Nous devons mieux identifier et toujours mieux comprendre la menace terroriste et ses évolutions. C'est d'autant plus nécessaire qu'elle est maintenant diffuse et protéiforme. La coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme a été chargée de concevoir et de mettre en œuvre une méthode de retour d'expérience (REDEX) qui porte non seulement sur les actes terroristes avérés mais qui porte également sur les actions déjouées et échouées. Nous devons de façon systématique apprendre de l'ensemble des événements. Nous avons décidé en outre de **créer une cellule de profilage des auteurs d'attaques terroristes et d'identification des facteurs de passage à l'acte**. Derrière des profils qui sont souvent très différents, des itinéraires d'une grande diversité il peut y avoir des constantes, des points fixes et nous devons toujours mieux les identifier pour pouvoir agir" a-t-il déclaré.

L'entrave

"Nous ne devons négliger aucun moyen d'empêcher les passages à l'acte sur le territoire. Nous allons renforcer nos instruments de veille et de suivi sur certaines situations particulièrement sensibles, ce sera en particulier le cas pour les détenus terroristes ou les détenus de droit commun radicalisés en fin de peine. Une cellule spécifique placée au sein de l'UCLAT et associant le renseignement pénitentiaire en assurera le suivi. Nous allons également renforcer le suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire en recourant à l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile, laquelle sera facilitée. Par ailleurs le non-respect du contrôle judiciaire par les personnes mises en examen pour fait de terrorisme entraînera une réponse judiciaire systématique. D'ici au mois de septembre une instruction interministérielle sera adressée aux procureurs de la République, aux services pénitentiaires et à l'ensemble des services d'enquête et de renseignement afin de sécuriser le partage d'information en cas d'incident dans le respect des mesures de contrôle judiciaire" enchaîne-t-il.

Protection

Il continue : "L'objectif est d'accroître le niveau de vigilance de l'ensemble des acteurs de la société qu'ils soient publics ou privés. De les impliquer davantage à tous les niveaux et dans tous les secteurs afin de contribuer directement à la lutte contre le terrorisme et à la résilience de la nation. Les enquêtes administratives de sécurité qui permettent de renforcer la sécurisation de l'accès à des lieux ou à des fonctions sensibles se développent rapidement. Ce service national d'enquête administrative et de sécurité sera en mesure à l'horizon 2019 d'effectuer chaque année environ 800 000 enquêtes ou criblage lors du recrutement dans les professions de souveraineté nationale, lors des habilitations au secret de la Défense nationale, lors d'organisation de grands événements et dans les emplois, notamment en matière de transport. Nous devons aussi saisir les opportunités offertes par les technologies de la sécurité et par l'intelligence artificielle **tout en inscrivant leur développement dans le cadre protecteur des libertés individuelles auquel nous sommes collectivement attachés**. J'ai chargé le préfet **Renaud Vedel** qui est actuellement coordonnateur pour les techniques d'intelligence artificielle au ministère de l'Intérieur de faire sur ce point au gouvernement des propositions d'ici à la fin de l'année 2018"

Répression

"Je veux confirmer ce matin la création d'un parquet national antiterroriste qui permettra de renforcer l'action publique dans la lutte contre le terrorisme. L'activité antiterroriste a pris une part prépondérante de l'activité du procureur de Paris. Cette mission nécessite une présence forte et incarnée. Elle a aujourd'hui le visage de François Molins. Nous considérons ensemble qu'il est désormais nécessaire de permettre à un procureur de se consacrer à temps plein à la lutte antiterroriste. **Ce parquet national antiterroriste bénéficiera d'une équipe de magistrats et de fonctionnaires renforcée**. Sa création s'accompagnera de la désignation de procureurs délégués antiterroristes au sein des parquets territoriaux les plus exposés. Ils formeront un vivier de magistrats immédiatement et efficacement mobilisables en cas d'attaque terroriste. C'est donc un véritable maillage territorial antiterroriste au niveau judiciaire que nous allons créer" explique-t-il

Europe

"Pour le dernier axe de ce plan nous avons voulu nous tourner vers l'Europe. Vers cette Europe qui protège, que le président de la République appelle de ses vœux et dont il participe à la construction. Au-delà de la création de l'académie européenne du renseignement annoncée par le président de la République à la Sorbonne en septembre 2017 et dont la première session **se tiendra au premier semestre 2019** je veux mentionner l'action résolue de la France désormais soutenue par la Commission pour renforcer l'effectivité du retrait rapide des contenus illicites sur Internet".

Enfin, le Premier ministre a parlé des victimes de terrorisme. "Améliorer la protection des victimes de terrorisme est un élément déterminant de la capacité de résilience de notre société. La solidarité, l'assistance, l'indemnisation des victimes de terrorisme et leurs familles font partie intégrante de notre réponse au terrorisme. C'est pourquoi dans le projet de loi de programmation de la Justice nous créerons un juge de l'indemnisation dédié aux victimes du terrorisme pour accélérer leur indemnisation et accélérer d'autant le travail des juges d'instruction en charge de l'enquête pénale."